



Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/2023 N°21

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Christian VACHIER.

Absents : Muriel CHRISTIAN.

Pouvoirs : Alexandre MERMET a donné pouvoir à Eric BONIFASSI. Valérie TASSIN a donné pouvoir à Gérard DONNINI, Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.

ORDRE DU JOUR :

- PASSAGE A LA M57.
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE.
- SERVITUDE DE PASSAGE CANALISATIONS.
- CONVENTION D'UTILISATION DE SITE MANŒUVRES POMPIERS.
- MODIFICATION BAIL ORANGE TELEPHONIE MOBILE.
- DECISION MODIFICATIVE M49.
- DECISION MODIFICATIVE M14.
- RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT.
- RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CCAPV.
- RPQS DECHETS CCAPV.
- COMMUNICATION BILAN 2022 CCAPV.

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET

I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES VERBAL DU 3 JUILLET 2023.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 3 juillet 2023 ainsi que le procès-verbal. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

En préambule Madame France LOMBARD souligne que Madame Valérie TASSIN, ayant été absente 3 fois d'affilée, il n'est plus possible qu'elle donne pouvoir et il faut donc le retirer. Monsieur le Maire estime que Madame France LOMBARD se trompe, et malgré cela cette information sera vérifiée.

Egalement en préambule, Monsieur le Maire tient à souligner et à rappeler à l'assemblée que Entrevaux fait maintenant partie du label Plus Beaux Villages de France et qu'il s'en félicite. C'est une très bonne nouvelle pour le village. Il s'agit d'un travail de groupe depuis le mois de décembre 2022. Il remercie Madame Christine ROBARDET pour sa coordination, Madame Dominique LACOMMARE pour le suivi, Madame Marie TAPIAU pour le montage du dossier. C'est la reconnaissance du travail de multiples municipalités, de l'APPE, et de diverses associations, d'une reconnaissance pour notre village. Il ne s'agit en aucun cas d'une finalité. Pour qu'il soit maintenu ce sera un travail constant.

Il rappelle également que la commune est inscrite dans le programme Village d'Avenir 04 qui devra prendre forme pour aller dans un objectif de continuité. Il rappelle les travaux des fontaines, les travaux actuels sur la citadelle, et que la commune dispose déjà de deux autres labels que sont les Villages et Cités de Caractère et Villes et Villages Fleuris.

Monsieur Stéphane LECAS demande si nous aurons plus de subventions avec ce label, et Monsieur Daniel COTTON demande s'il ne faudrait pas remettre les fontaines en eau par rapport à ce label. Monsieur le Maire lui rappelle que les fontaines aujourd'hui ne sont pas en circuit fermé et que les arrêtés successifs de sécheresse ne permettent pas pour l'instant de prendre la décision de réouvrir les fontaines. Madame Dominique LACOMMARE se dit très contente pour notre mairie et pour tous les Entrevalais de l'obtention de ce label.

II) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire.

Il s'agit de :

- 1) Diverses concessions de terrains Cimetière,
- 2) Locations :
 - Appartement 1^{er} étage au plan d'Entrevaux.
- 3) Travaux :
 - Jeu de boules au Plan d'Entrevaux
- 4) Subventions :
 - Amendes de police 2023.
 - Entretien de l'orgue.

5) Finances :

- Emprunt 300 000 euros.
- Prêt relais 194 000 euros.

En parallèle, Monsieur le Maire a signé l'acquisition de la « dent creuse ». C'est une parcelle de 1500 m2 qui est maintenant propriété de la commune.

Un dossier FODAC est déposé pour le réseau des caméras, un dossier amendes de police pour les sirènes et un second pour les glissières chemin Saint Didier. Madame France LOMBARD demande où se situe le chemin Saint-Didier, Quartier la Sedz. Une subvention de la DRAC a été obtenue pour la deuxième tranche citadelle.

III) PASSAGE A LA M57.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du changement de nomenclature pour toutes les communes à partir du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit du passage à la M57. Le conseil municipal doit, malgré un passage obligatoire, délibérer sur la norme simplifiée ou développée. La norme simplifiée s'applique aux communes de moins de 3500 habitants, mais rien ne les empêche d'aller vers une nomenclature développée. Après étude des pour et des contres dans ces deux normes, il est choisi d'adopter la norme simplifiée qui est celle des communes de moins de 3500 habitants et de donner la possibilité à l'exécutif de prendre les décisions modificatives nécessaires sans passer par le conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IV) FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE.

Comme chaque année le conseil municipal doit délibérer sur les frais de fonctionnement scolaire. Un tableau a été réalisé avec les charges qui ont été réglées sur l'année précédente. Cette année, le montant par enfant s'élève à 1462,39 €.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

V) SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS.

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'adduction d'eau potable au plan d'Entrevaux qui permettront de réduire les fuites constatées. Dans ce contexte trois familles sont impactées par une servitude de passage de canalisations. Il propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer les servitudes de passage.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI) CONVENTION D'UTILISATION DE SITE MANŒUVRE POMPIERS.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations permettant de mettre à disposition des pompiers certains sites communaux lors d'entraînements. Récemment le SDIS a souhaité étendre les sites actuellement proposés à la citadelle et à la salle polyvalente. La délibération initiale ne prévoyait

pas ces deux bâtiments. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération qui permettrait de couvrir l'ensemble des sites pour ne pas revenir devant le conseil municipal à chaque nouvelle demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur un bâtiment.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VII) MODIFICATION DU BAIL ORANGE TELEPHONIE MOBILE.

Monsieur le Maire informe qu'il avait proposé de délibérer pour le renouvellement du bail Orange devenu Totem France concernant le pylône de téléphonie mobile à côté du bâtiment des pompiers. Après vérification ce sujet rentre dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire et ne nécessite pas de délibération. Il est à noter que le loyer sera augmenté avec une révision annuelle de 1 % au lieu de 2 %. La commune n'est pas perdante sur le court terme mais ce sera à redéfinir sur le long terme. Ce contrat comprenait également deux lignes téléphoniques gratuites qui ne peuvent plus être honorées dans le bail. La commune aura ces deux factures à charge et devra trouver des forfaits plus avantageux.

VIII) DECISION MODIFICATIVE M49.

Monsieur le Maire propose pour terminer l'année deux décisions modificatives sur la M49 :

- 1) Décision modificative sur les amortissements : il expose que la Direction Générale des Finances Publiques rencontre des erreurs dans ses fichiers d'amortissement. Ils ne sont pas justes par rapport à la commune. Il convient de prévoir des écritures d'ordre. Le conseil municipal en a été destinataire. Il s'agit d'opérations non-budgétaires qui ne remettent pas en cause l'équilibre du budget. Madame France LOMBARD pense que cela ne sert à rien.

On procède au vote. Cette décision est adoptée à l'unanimité. Madame France LOMBARD s'abstient.

- 2) Décision modificative qui concerne des mouvements de crédits dans le cadre de l'installation d'un poteau incendie entre celui de l'hôpital et celui qui se situe devant la Direction Départementale des Territoires. La distance entre ces deux poteaux est trop importante à ce jour. Il est donc nécessaire de prévoir un virement de crédit afin de régler ces travaux. Egalement au niveau des intérêts courus non échus une modification doit être prévue. Le conseil municipal a été destinataire du projet de virement de crédit.

Monsieur Stéphane LECAS précise que lors de la visite de sécurité au niveau de l'ESMS, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a préconisé ce poteau incendie supplémentaire.

Madame LOMBARD s'étonne que ce sujet ne soit pas discuté pour l'ensemble des quartiers.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IX) DECISION MODIFICATIVE M14.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'au moment du vote du budget nous avons fléchi des crédits pour les tennis. Cependant aujourd'hui l'entreprise COZZI a fait installer une passerelle pour la création d'un terrain multisports et pour enlever les déblais des rues. De ce fait notre projet de tennis pourrait avancer plus rapidement que prévu, et il serait nécessaire d'affecter des crédits à hauteur de 70 000 € par un virement de crédit. Madame France LOMBARD demande s'il y a des subventions. Nous avons 50 % de l'ANS.

Madame Paola BOYRON demande où sont pris ces crédits. Monsieur le Maire expose qu'ils sont pris sur les travaux de la citadelle sur lesquels il y a un surplus. Il souligne également que la subvention est ancienne et qu'il convient d'engager les travaux pour ne pas la perdre.

Il est procédé au vote. Madame France LOMBARD s'abstient car il y a peut-être d'autres priorités.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

X) RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT.

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service font suite aux rapports sur l'eau de l'année 2022 que le délégataire VEOLIA nous a remis. Ce sont des rapports rédigés par la commune. Le conseil municipal en a été destinataire. Monsieur le Maire propose ces deux rapports au vote. Mesdames France LOMBARD et Paola BOYRON s'abstiennent. Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

XI) RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CCAPV.

Monsieur le Maire propose au vote le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement non collectif remis par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon qui en a la compétence. On procède au vote. Mesdames France LOMBARD et Paola BOYRON s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

XII) RPQS DECHETS CCAPV.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a été destinataire de ces rapports. On procède au vote. Madame France LOMBARD s'abstient. Madame Paola BOYRON vote contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

XIII) COMMUNICATION DU BILAN DE LA CCAPV.

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal a été destinataire de ce bilan et que cela sera retracé dans une délibération.

XIV) QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire expose que Madame France LOMBARD a demandé une modification de l'ordre du jour qui se traduit par des questions orales.

1) EAU POTABLE :

Madame France LOMBARD tient à souligner que le réseau d'eau potable présente un niveau de fuite important et estime qu'un bureau d'études devrait être mandaté pour réaliser une étude. Selon sa lecture des rapports du délégataire le rendement de réseau était de 35% en 2021 et 38% en 2022. Si on n'arrive pas à un taux de 66% la facture va augmenter. L'agence de l'eau peut financer les travaux.

Monsieur le Maire répond que ces éléments sont connus et souhaite que l'on arrive à s'entendre. Depuis 10 ans d'importants efforts sont portés sur le réseau d'eau potable. Ces travaux sont issus du Schéma Directeur d'Eau Potable établi en 2013 et ne sortent pas de la cuisse de Jupiter. L'Agence de l'eau et le Département soutiennent nos efforts de travaux.

Madame France LOMBARD estime que cela n'est pas sérieux. Monsieur le Maire propose de solliciter notre délégataire pour expliquer les programmes de travaux planifiés et les résultats sur le rendement de notre réseau d'eau potable.

2) CASERNE POMPIERS :

Monsieur Stéphane LECAS informe qu'il a des avancées sur le dossier de la caserne des pompiers. La caserne d'Entrevaux est identifiée par le département et la commune doit faire remonter des informations.

Madame France LOMBARD dit que les pompiers ne sont pas au courant du choix qui a été fait. Monsieur le Maire l'informe que la position de la commune a été retranscrite au colonel, que le projet est de 450 000 €, qu'il s'agit d'une rénovation extension mais qu'il va falloir que le conseil municipal se positionne sur ses priorités. Paola BOYRON demande si le SDIS participe financièrement. Il y aura à priori des financements d'Etat par la DETR et par le département.

3) ROUTE DU BREC :

Madame France LOMBARD transmet la demande de Monsieur Desvoyes sur l'avancement du dossier de remise en état de la voie communale desservant le hameau de Saint Pierre. Elle rappelle que des documents d'arpentage ont été établis pour régulariser les écarts de tracé entre la piste actuelle et la voie communale pour

rejoindre le hameau de Saint Pierre. Il y a un raidillon en point noir d'accès par temps de pluie et neige qui pourrait être fait rapidement. Monsieur le Maire lui rappelle qu'en 40 ans rien n'a été fait et qu'en 2021 il a été mis 50 000 € de travaux sur ce chemin en plus des études de géomètre et de génie civil.

Monsieur Eric BONIFASSI souligne que le coup par coup ce n'est pas une bonne gestion.

Madame Paola BOYRON rappelle qu'il y a une barrière et que l'on ne peut pas passer.

Monsieur Gérard DONNINI dit que rien n'oblige à agrandir un chemin muletier.

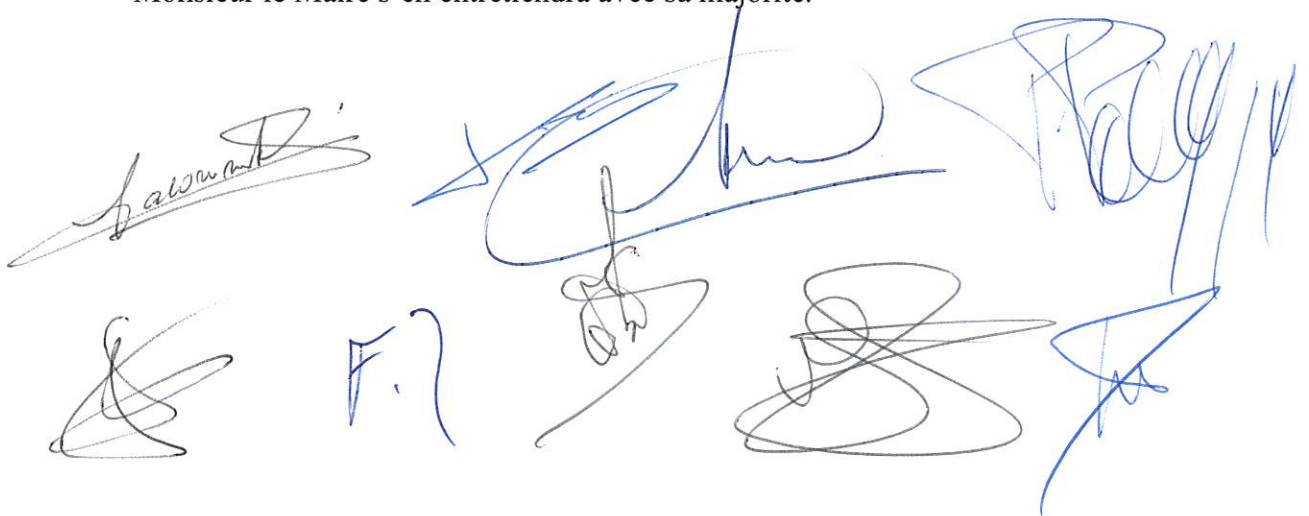
Madame France LOMBARD demande à ce qu'il soit noté qu'il y a un refus catégorique d'agir. Elle demande à ce que ce dossier avance.

Monsieur le Maire lui rappelle que sans solution globale pour arriver au hameau, aucun argent public ne sera engagé et de plus elle est partie prenante dans ce dossier puisqu'elle habite au-dessus du hameau de Saint Pierre. Madame France LOMBARD précise qu'elle n'a fait que transmettre la question d'un administré dans son droit et qu'il n'y a pas de vote du conseil associé.

Madame Paola BOYRON demande qui a fait cette piste. Un propriétaire a fait un chemin et s'est écarté du chemin communal.

4) PERMANENCE ELUS :

Madame France LOMBARD se propose de venir deux après-midis par semaine de 14 heures à 18 heures. Monsieur le Maire n'y est pas favorable et lui demande comment envisage-t-elle cela dans l'opposition. Dans l'immédiat c'est un refus et Monsieur le Maire s'en entretiendra avec sa majorité.

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. There are approximately ten distinct signatures scattered across the lower half of the page. Some are more legible, while others are highly stylized and scribbled.